



## Compte-rendu de la séance de conseil municipal

4 octobre 2021 à 20h00

Salle de conseil municipal à la Mairie de Yenne

**Sous la présidence de François Moiroud, Maire.**

**Membres en exercice présents :** Laurianne Couturier Saint-Maurice, Jean-Marc Etaix, Nicolas Gache, Sandrine Gandy, Anaïs Gibello, Laure Guilbert, Florian Lavaud, Patrick Million-Brodaz, Laurine Bollon, Florian Dereymez, Sandy Lacroix, Cédric Mollard, Cédric Vigne, Marine Sonot, René Paderno, Robert Legrand.

**Absents ayant donné procurations :**

Jean-Jacques Masson à → Cédric Vigne

Stéphanie Chalbos à → Sandrine Gandy

Claudine Bolliet à → René Paderno

Evelyne Simond à → Robert Legrand

Catherine Simond dit Durand à → Patrick Million-Brodaz

**Membre absent :** *Hélène Zuccali*

**Désignation du secrétaire de séance :** Patrick Million-Brodaz

**Approbation du PV de la séance du 6.09.2021 :**

René Paderno signale que les commentaires qu'il est amené à faire sur différents sujets ne sont pas retraduits dans les procès-verbaux. M. le Maire répond, que pour éviter toutes polémiques sur la façon d'écrire et relater ces derniers, il a fait le choix de n'en consigner aucun, pour la majorité comme pour l'opposition, ce qui n'empêche pas, évidemment, de tenir compte de ce qui est exprimé par chacun.

**VOTES : 22      pour : 18      contre : 4      abstention : 0**

**Délibérations supplémentaires.**

*Monsieur le Maire propose au conseil de bien vouloir accepter de raccrocher à ladite séance, 3 délibérations dont la teneur n'impacte en rien les finances.*

**→ ACCEPTER de bien vouloir ajouter une délibération : demande de subvention au FDEC pour la rénovation de la toiture du four banal du Bas-Somont**

**VOTES : 22      pour : 22      contre : 0      abstention : 0**

**→ ACCEPTER de bien vouloir ajouter une seconde délibération : demande de subvention au FDEC pour des travaux dans la salle polyvalente**

**VOTES : 22      pour : 22      contre : 0      abstention : 0**

**→ ACCEPTER de bien vouloir ajouter une 3<sup>ème</sup> délibération : création d'un poste contractuel pour accroissement de travail du 4.10.2021 au 31.12.2021**

**VOTES : 22                    pour : 22                    contre : 0                    abstention : 0**

**Actualités depuis le dernier Conseil municipal :**

**Vendredi 10 septembre :** soutenance universitaire de Pauline Chappotteau, stagiaire chargée du PCS/DICRIM

**Samedi 11 septembre :** forum des associations

**Samedi 18 septembre :** World clean up day

**Vendredi 24 septembre :** AG Tennis-club yennois (nouveau président : M. Christophe Carmona)

**Samedi 25 septembre :** mariage de Gaëlle Gaidioz et François Michaud

**Mardi 28 septembre :** commission associations-animation

**Jeudi 30 septembre :** réunion du conseil municipal pour éléments juridiques et financiers quant au camping (étude puis présentation menée par AG.A.TE)

**Vendredi 1<sup>er</sup> octobre :** AG de la Boule yennoise

**Lundi 4 septembre :** visite et présentation du Clos des capucins au conseil municipal par le directeur de la SEMYDEV

## **I- DELIBERATIONS**

### **1/ Choix des entreprises adjudicataires pour le marché de travaux de rénovation de la Place Charles Dullin :**

Le Maire rappelle que comme convenu lors de la séance du 6 septembre, il avait été décidé de surseoir en attendant le fruit des négociations réglementaires à entreprendre avec les deux entreprises candidates lors de la consultation. Il relate alors les résultats de cette procédure avec les deux entreprises concourantes. Il a été décidé de négocier ces dernières : « EVS » et « Tout en vert » tant sur la question du prix que sur la période de réalisation des travaux prévus initialement à la fin de l'hiver prochain. Les deux propositions négociées ont bien été reçues avant la date limite fixée au 15 septembre 2021.

Après rendu de l'analyse du maître d'œuvre, il est proposé de retenir l'entreprise EVS, qui a consenti une remise de 2% (2 222.92€) sur le montant de l'offre initiale ainsi qu'à une adaptation optimale du planning des travaux (fin au 29 avril 2022, comprenant une marge de sécurité liée à d'éventuelles mauvaises conditions météorologiques).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ le choix de l'entreprise et valide les aménagements prévus dans la négociation et AUTORISE le Maire à signer tous documents utiles.

Prix définitif : de 111 146,24 € à 108 923.32 €HT et délai de fin de travaux : 29.04.2022

**VOTES : 22                    pour : 22                    contre : 0                    abstention : 0**

## 2/ Signature de l'avenant n°2 au marché de travaux pour la réhabilitation du réseau d'assainissement du secteur des Fontanettes :

Le Maire rappelle que par délibération du 12.07.2021, il avait été entériné l'avenant N°1, qui introduisait les modifications au marché initial pour une somme globale en moins-value de 1 018,45 €HT (1 222,14 €TTC) ramenant le montant du marché initial de : 90 193.83€HT à 89 175.38€ HT.

Il propose alors de valider l'avenant n°2 à ce même marché de travaux dans le secteur des Fontanettes. Il s'agit des travaux de fin de chantier qui correspondent au décompte général définitif du groupement d'entreprise Fontaine TP-Sereha (marché entériné par délibération du 17.05.2021)comprenant aussi une moins-value, économie réalisée de 11 298.27 € HT et ramenant le montant définitif du marché (déduit l'avenant N° 1) à : 78 895.56 € HT (*initial 90 193.83€HT*).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

VALIDE l'avenant n° 2, entérinant une moins-value de 11 298.27 € HT et AUTORISE le Maire à signer tous documents utiles.

**VOTES : 22                    pour : 22                    contre : 0                    abstention : 0**

## 3/ Proposition d'attribution de subventions à quatre associations :

**Présentation de sandrine Gandy, Adjointe au Maire, déléguée à la vie associative :**

Le Maire rappelle que, comme il en avait été convenu au mois d'avril, au moment des votes des budgets et notamment lors de la ventilation des subventions aux associations, il y aurait encore à traiter à l'automne d'autres demandes de subventions: cas particuliers, dossiers arrivés en retard, soutien particulier lié à la crise sanitaire et ses conséquences.

Quatre associations sont concernées pour diverses raisons.

Pour certaines d'entre elles, le Maire, également Conseiller départemental, a pu permettre la contribution financière d'un soutien exceptionnel au titre du FDAL (fonds départemental pour le développement de l'animation locale).

La commission associations-animation, s'étant réunie la semaine dernière, propose d'octroyer les subventions suivantes aux quatre associations citées :

- **Boule yennoise : 800 €**, participation au club qui lui permettra de pouvoir remettre en état les terrains via une commande auprès d'une entreprise de TP locale. Un partenariat avec l'association sera donc organisé dans ce sens.
- **Tennis de table : 500 €**, qui n'avait pas répondu initialement dans les délais.
- **Cyclo-Club : 150€**, pour financer symboliquement la réalisation d'un clip vidéo aux fins de promouvoir leur candidature au budget citoyen du Département et solliciter d'autres sponsors et partenaires pour le projet pumptrack (par ailleurs subventionné par le FDAL).
- **CCGO : 500 €**, pour sa prestation dans le cadre de l'animation musicale Printemps des bistrots.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer les subventions suivantes

**Boule yerroise : 800 €**

**VOTES : 21                    pour : 21                    contre : 0                    abstention : 1**

Cédric Vigne ne peut pas prendre au vote, étant adhérent de ladite association

**Tennis de table : 500 €**

**VOTES : 22                    pour : 22                    contre : 0                    abstention : 0**

**Cyclo-Club : 150€**

**VOTES : 22                    pour : 22                    contre : 0                    abstention : 0**

**CCGO : 500 €**

**VOTES : 22                    pour : 22                    contre : 0                    abstention : 0**

#### **4/ Demande de subvention au FDEC pour la rénovation de la toiture du four banal du Bas-Somont :**

Le Maire relate que la toiture du four banal du Bas-Somont, patrimoine communal, est grandement endommagée et qu'il y a grand intérêt à maintenir et sauvegarder en le restaurant.

D'autant que des fonds dédiés peuvent être sollicités auprès du Conseil départemental : Fonds départemental d'équipement des collectivités (FDEC) et son volet tout particulier : le PPRNP , Petit Patrimoine Rural Non Protégé.

Le taux de la commune au titre de la souscription à ce fonds était de 35% en 2021. Gageons qu'il reste identique en 2022. Un devis de travaux demandé à un professionnel porte à une estimation à 15 165 € TTC.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter du conseil départemental, le FDEC et plus spécifiquement au titre du PPRNP , en vue d'obtenir une subvention propice à la réfection du four banal du Bas-Somont.

AUTORISE le Maire à déposer le dossier inhérent et à signer tous documents utiles .

**VOTES : 22                    pour : 22                    contre : 0                    abstention : 0**

#### **5/ Demande de subvention au FDEC pour la réfection des blocs sanitaires et de la cuisine de la salle polyvalente :**

Le Maire rappelle encore que les blocs WC de la salle polyvalente nécessitent une profonde réfection car les cloisons sont grandement cassées ou abimées. L'adaptation d'un WC aux normes handicap est à envisager.

Par ailleurs, un réagencement de la cuisine est à engager afin d'avoir des pièces plus pratiques à utiliser.

Il propose au conseil de déposer une demande de subvention au titre du FDEC afin de permettre d'amoinrir le coût des travaux, au demeurant, non encore chiffrés.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter du conseil départemental, les fonds du FDEC propices à la réalisation de travaux à la salle polyvalente.

AUTORISE le Maire à déposer le dossier inhérent et à signer tous documents utiles .

**VOTES : 22                    pour : 22                    contre : 0                    abstention : 0**

## **6/ Création d'un poste contractuel pour accroissement de travail – jusqu'au 31.12.2021 :**

Le Maire explique que, suite à la démission d'un agent en poste à l'école élémentaire, pour des raisons d'intégration dans une école professionnelle au 1<sup>er</sup> octobre, il a fallu le remplacer dans une certaine urgence.

En attendant de pallier le remplacement d'une façon organisée et optimisée, il propose, en attendant, de créer un poste contractuel, jusqu'au 31.12.2021, pour 12.87 hebdomadaires annualisées.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

CREE un poste d'adjoint administratif à raison de 12.87 heures hebdomadaires annualisées à compter du 4 octobre et jusqu'au 31 décembre 2021.

AUTORISE le Maire à signer le contrat ainsi que tous documents utiles

**VOTES : 22                    pour : 22                    contre : 0                    abstention : 0**

## **II Dossiers :**

### **📌 Ressources humaines :**

***Contrat d'assurance-groupe garantissant les risques statutaires des collectivités***

Présentation : Laurianne Couturier Saint-Maurice

Laurianne Couturier Saint-Maurice, première Adjointe, déléguée aux ressources humaines, fait un rappel du contexte de ce dossier :

Par délibération du 15 juillet 2020, le conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie, référent des collectivités en matière de gestion de la carrière des agents, avait validé la prolongation du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires pour une année supplémentaire et ce jusqu'au 31 décembre 2021, en raison de la crise sanitaire qui n'a pas permis de poursuivre normalement la procédure de mise en concurrence qui devait aboutir à la signature d'un nouveau contrat groupe au 1er janvier 2021. L'échéance du contrat groupe, initialement prévue le 31 décembre 2020, a donc été reportée au 31 décembre 2021 et les employeurs territoriaux adhérents au contrat groupe ont pu, pour une année supplémentaire, bénéficier du service.

Cependant, dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2022-2025, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé une consultation sous la forme d'une procédure avec négociation, et nous avons donné mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, pour la négociation d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et au décret n° 86-552 du 14 mars 1986; Et, par lettre du 22 juillet 2021, le Centre de gestion a informé la commune de l'attribution du marché au **groupement SOFAXIS/CNP** et des conditions du contrat.

Il conviendra donc de délibérer lors d'une prochaine séance sur l'adhésion à ce nouveau contrat et les conditions dans lesquelles nous souhaitons le signer, à savoir :

Contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022)

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.

Applicable aux agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L ou détachés

Risques garantis : - décès, accident de service et maladie contractée au service, frais médicaux, longue maladie, maladie longue durée, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire :

Conditions : choix d'une franchise : 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 6,14 % de la masse salariale assurée, ou franchise de 20 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire 5,61 % de la masse salariale assurée ou encore avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 5,23 % de la masse salariale assurée

## **2/ participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire des agents**

Laurianne Couturier Saint-Maurice, première Adjointe, déléguée aux ressources humaines expose les enjeux de ce dossier :

Les collectivités territoriales et établissements publics ayant la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents pour le risque prévoyance , le conseil municipal de YENNE, avait par ailleurs délibéré le 12 novembre 2014, sur cette possibilité offerte aux collectivités en faveur de leurs agents et, décider de fixer, pour le risque « prévoyance » le montant unitaire de la participation comme suit : 15 euros, limitée au montant de la cotisation due, à tous les agents titulaires à temps complet et temps non complet ainsi qu'aux stagiaires.

Néanmoins, il convient d'adhérer à la nouvelle convention de participation pour le risque

« Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027.

Il est par ailleurs précisé que les agents auront le choix pour la couverture du risque « Prévoyance » entre les options suivantes de garanties :

- socle de base : invalidité + incapacité de travail ;
- options supplémentaires au choix de l'agent :
  - o perte de retraite ;
  - o capital décès (à 100% ou à 200%) ;
  - o rente conjoint ;
  - o rente éducation ;
  - o maintien à 90% du régime indemnitaire de l'agent en longue maladie, maladie longue durée et grave maladie pendant la période de plein traitement.

Il conviendra aussi d'inscrire dans la délibération qui sera adoptée lors de la prochaine séance, le montant de la participation financière accordée aux agents titulaires à temps complet et temps non complet ainsi qu'aux stagiaires de la collectivité, pour financer le risque prévoyance.

Cependant, il convient préalablement d'adresser notre choix au Comité technique du Centre de gestion de la Savoie qui s'en saisira et émettra son avis afin de pouvoir délibérer régulièrement.

Il est proposé de maintenir à 15 euros, la participation de la collectivité pour le risque prévoyance, aux agents titulaires à temps complet et temps non complet ainsi qu'aux stagiaires de la collectivité, sachant qu'elle ne sera accordée exclusivement qu'aux cotisants inscrits dans la convention de participation conclue entre le Centre de gestion de la Savoie et le groupement constitué Siaci Saint-Honoré et IPSEC.

### **Finances :**

Le Maire est autorisé, consécutivement à la délibération du 08.07.2020 donnant au Maire, entre autres délégations, à emprunter jusqu'à 300 000€ sans attendre une délibération du conseil municipal. Cependant, il souhaite porter à connaissance de l'assemblée communale, la contraction prochaine d'un emprunt.

Lors du vote du budget d'assainissement, le 14 avril 2021, il avait été voté un prêt d'équilibre de 270 000 € dans la section recettes d'investissement.

Il a paru raisonnable d'attendre l'achèvement des travaux d'assainissement réalisés à Ameysin et ceux effectués à la station d'épuration lors de sa remise en fonctionnement performante et sécurisée, pour revoir le montant du prêt à réaliser et le recalibrer en fonction des opérations clôturées à ce jour

Il ne s'agit bien d'emprunter que le montant absolument indispensable à la clôture de l'exercice 2021. Il a donc été convenu de réaliser un prêt de 250 000 €, aux meilleures conditions du marché après consultations de trois banques.

### **DIVERS :**

- Dépôt du dossier au dispositif départemental Petites villes de demain en Savoie : deux volets (aménagement urbains et infrastructures sportivo-associatives).
- Rencontre avec les services techniques du Département pour l'étude d'un aménagement sur le carrefour ouest de la RD1504.

- Urbanisme : rencontre avec l'ABF et les services d'instruction des documents d'urbanisme.
- Relance d'une étude quant au passage cyclable dans le défilé de Pierre Châtel par la CCY.
- Étude sur les besoins des séniors à moyen et long terme lancée par la CCY.
- CPTS : situation préoccupante de l'offre de soin sur le territoire, notamment en médecine générale. Sujet porté par la CPTS, la CCY et le Maire de Yenne.
- Foire de la Sainte Catherine : en attente de directive préfectorale.

Le Maire,  
François Morroud

